



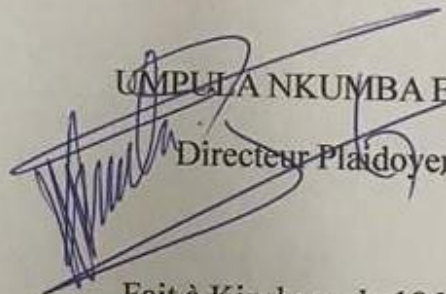
Ministère des Mines	
RECEPTION COURRIER	
DATE	19 NOV 2018
N°ENREGISTREMENT	028/00
PAR	D. Lange... - La D. O. ...

**Excellence M. le Ministre des Mines,  
Bâtiment du Gouvernement  
à Kinshasa GOMBE**

Réf : 046/19/11/2018

Excellence,

Par la présente, nous vous transmettons le mémorandum des organisations de la société civile, relatif au protocole d'accord entre le Ministère des mines de la République Démocratique du Congo et ITRI LTD sur l'initiative d'ITRI pour la chaîne d'approvisionnement de l'étain (ITSCI) du 17 février 2012.

  
UMPLIA NKUMBA Emmanuel,  
Directeur Plaidoyer.

Fait à Kinshasa, le 19 Novembre 2018

**MEMORANDUM DE LA SOCIETE CIVILE RELATIF AU  
PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE MINISTERE DES MINES DE LA  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ET ITRI LTD SUR  
L'INITIATIVE D'ITRI POUR LA CHAINE D'APPROVISIONNEMENT DE  
L'ETAIN (ITSCI) DU 17 FEVRIER 2012**

Excellence Monsieur le Ministre,

Qu'il nous soit permis de vous rappeler qu'en date du 17 Février 2012, il était conclu entre le Gouvernement de la République Démocratique du Congo à travers votre Ministère et ITRI LTD un Protocole d'Accord sur l'initiative d'ITRI/iTSCi pour une chaîne d'approvisionnement responsable de l'Etain (iTSCi). Quatre ans après, soit en 2016, les parties s'étaient retrouvées à Santa Clara en Californie aux Etats-Unis d'Amérique. Et pour cause, l'évaluation de la mise en œuvre de celui-ci. Il s'est avéré cependant que plusieurs insuffisances ressortaient dans ce processus selon les délégués des parties et qui jusqu'ici constituent d'ailleurs l'intérêt et l'attention des organisations de la société civile.

C'est pourquoi, Nous, Organisations de la Société Civile œuvrant dans le secteur des ressources naturelles, vous adressons le présent Mémoire pour exprimer nos regrets quant à ces insuffisances constatées dans la mise en œuvre tant de ce Protocole d'Accord conclu entre le Ministère des Mines de la République Démocratique du Congo et ITRI LTD sur l'Initiative d'ITRI pour la chaîne d'approvisionnement de l'Etain (ITSCI) dans notre pays, la République Démocratique du Congo que des engagements pris à Santa Clara.

Parmi ces insuffisances constatées liées au Protocole d'Accord nous notons :

1. La faible couverture spatiale par les agents du personnel ITRI/iTSCi ;
2. La non mise en place effective des comités de suivi au niveau de chaque site minier ;
3. La non tenue des réunions d'évaluations trimestrielles censées regrouper toutes les parties prenantes ;
4. La non mise en application de l'engagement relatif à la formation et au transfert des compétences aux agents de l'Administration des Mines et du SAEMAPE.

Nous vous faisons part également de notre indignation vis-à-vis du non-respect des engagements pris à l'issue de l'évaluation des activités du programme iTSCi tenue à Santa Clara (Etats-Unis) du 9 au 11 novembre 2016 où le représentant du Gouvernement congolais avait soutenu que **"le taux élevé du Levy appliqué en RDC constitue un incitatif majeur à la fraude minière"**. Au cours de cette rencontre qui avait réuni autour d'une table le Ministère de Mines de la RDC, l'Industrie minière/Chambre de Mines de la RDC, ITRI LTD et l'ONG Américaine Pact, sept engagements allant dans le sens d'une révision à la baisse du taux de Levy appliqué pour les 3T avaient été pris notamment :

1. Alignement du taux de Levy du Coltan du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniema sur celui du Rwanda ;
2. Alignement du taux de Levy du Wolframite de la RDC sur celui du Rwanda ;
3. Pour la Cassitérite, diminution progressive du taux de Levy devant passer de 480 USD la tonne à 420 USD la tonne en mars 2017 puis à 380 USD à partir de 2018.

Pour 2019, il était prévu un taux de Levy harmonisé pour toute l'étendue de la RDC voire pour toute l'étendue de l'espace CIRGL.

Cependant, il est déplorable de constater que deux ans après, malgré la hausse de la production de 3T, ces engagements n'ont connu aucun début de matérialisation à cause du manque de volonté d'ITRI/iTSCi contrairement aux engagements pris à Santa Clara. A cela s'ajoute de fortes disparités régionales entre le taux de Levy appliqué en RDC et celui appliqué dans les pays voisins. A titre illustratif, ITRI/iTSCi fait payer 180 USD/tonne pour la cassitérite au Rwanda contre 480 USD/tonne dans l'Ex-Kivu. Concernant le Coltan, il fait payer 300 USD/tonne au Rwanda contre plus de 600 USD dans l'Ex-Kivu.

Ce traitement déséquilibré, non seulement appauvrit les creuseurs artisanaux qui supportent le coût de la traçabilité, mais favorise également la fraude et la contrebande des minerais 3T et pénalise l'économie de la RDC. En témoignent de nombreux cas de fraude documentés notamment par le CEEC et de nombreuses vidéos postées sur YouTube relatant les cas de fraude minière tant au Nord-Kivu qu'au Sud-Kivu et qui illustrent la faible efficacité de ce système de traçabilité.

En outre, l'audit effectué par l'iTSCi n'est pas conforme aux normes de la CIRGL. Le Mécanisme Régional de Certification (MRC) donne un mandat au Comité d'Audit de la CIRGL de commanditer les audits. L'audit effectué par l'iTSCi, non seulement, il n'est pas indépendant car l'auditeur n'est pas recruté par une tierce partie, mais aussi cet audit duplique le système de la CIRGL, ce qui augmente les coûts inutilement.

Tenant compte :

1. De l'évolution du contexte (Loi n°18/001 du 09 mars 2018 modifiant et complétant la Loi n°007/2002 du 11 Juillet 2002 portant Code Minier), l'adoption de la Stratégie Nationale Sectorielle de Lutte Contre la Présence des Enfants dans les Mines, l'augmentation de la production des minerais 3T au Sud-Kivu de 2016 à 2017 (57% cassitérite, 79.5% pour le Coltan, 24.5% wolframite, ...), de l'accroissement de la demande internationale pour les minerais 3T ;
2. Du manque de volonté d'ITRI/iTSCi dans la mise en œuvre des engagements de Santa Clara ;
3. Du non-respect des dispositions du Protocole d'Accord tel que soulevé précédemment notamment en terme de transfert de compétences qui se traduit parfois par des failles au niveau de l'étiquetage des minerais ;
4. De la dernière position du Rwanda exprimée lors de la 59ème Assemblée Générale de Tantalum-Niobium International Study Center (TIC) tenue à Kigali du 14 au 17 Octobre 2018, qui s'insurgeait contre les coûts élevés de ce mécanisme et demandait sa disparition au profit des mécanismes nationaux de traçabilité ;
5. Des recommandations de la Société Civile réunie à Goma du 05 au 06 Juillet 2018 relatives à la mise en œuvre des mécanismes nationaux de traçabilité, lors de l'atelier sur les initiatives pour des chaînes d'approvisionnement responsable des minerais provenant des zones de conflits ou à haut risque et leur impact sur les communautés ;

6. Du non-respect du Mécanisme Régional de Certification de la CIRGL en créant un système parallèle ;

Eu égard à ce qui précède, la Société Civile estime donc légitime, opportun et impérieux de vous faire part à travers la présente, des recommandations suivantes :

1. Convoquer une réunion d'urgence regroupant toutes les parties, y compris la Société Civile du secteur, FEC/Mines provinciales et Coopératives Minières afin d'évaluer sans complaisance et dans l'intérêt de la République, l'Accord liant la République Démocratique du Congo à ITRI ainsi que tous les autres engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre du Programme iTSCi ;
2. Demander à tous les exportateurs de 3T de vous transmettre un Rapport sur tous les paiements faits à ITSCI ;
3. Demander à tous les Exportateurs de faire un décompte des paiements effectués à ITRI/ITSCI (Levy) par lot de minerais depuis Mars 2017 jusqu'à aujourd'hui afin de dégager les perceptions indues découlant de la non mise en application par ITRI de ses propres engagements ;
4. Demander à tous les exportateurs de 3T de souscrire à l'Audit de la CIRGL et non à l'Audit de l'iTSCi car ce dernier n'est pas conforme l'esprit et à la lettre de l'Initiative Régionale de Lutte contre l'Exploitation Illégale des Ressources Naturelles (IRRN) signée par les Chefs d'Etats de la Région et de Gouvernements le 15 Décembre 2010 à travers la Déclaration de Lusaka;
5. Demander à l'ITRI de soustraire le coût de l'Audit des paiements exigés aux Exportateurs.
6. Demander à ITRI de rembourser à qui de droit les perceptions indues signalées ci-dessus et les reverser au Basket Fund ;
7. Mettre en place des mesures incitatives pour la création/installation des fonderies au niveau des provinces ;
8. Exiger des acteurs de la chaîne de respecter scrupuleusement les règles/exigences de mise en œuvre de la Diligence Raisonnable contenu dans le Guide de l'OCDE pour des chaînes d'approvisionnement responsable tel que domestiqué dans le Code Minier congolais.

Fait à Bukavu-Goma-Kindu-Kinshasa-Kolwezi-Lubumbashi, le 16 novembre 2018

Les organisations de la Société Civile :

N°	Nom et post nom	Organisation	Province	Coordonnées
01	Philippe RUVUNANGIZA	BEST	Sud-Kivu	philippe.ruvunangiza@bestcdc.org
02	Blaise BUBALA	ACADHOSHA	Sud-Kivu	<a href="mailto:blaise.bubala2014@gmail.com">blaise.bubala2014@gmail.com</a> 0975037727

03	Raoul Kitungano	JPT	Sud-Kivu	<a href="mailto:raoulkitungano@gmail.com">raoulkitungano@gmail.com</a> + 243 994 184 777
04	Safanto Lukendo Bulongo	Max Impact	Sud-Kivu	<a href="mailto:safanto21@gmail.com">safanto21@gmail.com</a> +243 998 666 992
05	Me Benjamin Bisimwa C.	CRESA	Sud-Kivu	benjybis@gmail.com + 243 852 341 550
06	Fernando Nkana	FSH	Sud-Kivu	<a href="mailto:fshrdc1@gmail.com">fshrdc1@gmail.com</a> + 243 815 134 430
07	Blaise Mukubwa	ASADHO	Sud-Kivu	+ 243 997 093 601 <a href="mailto:josuemukubwa@gmail.com">josuemukubwa@gmail.com</a>
08	Samy Jean TAKIMBULA	PPJ	Sud-Kivu, Kinshasa, Nord- Kivu, Tanganyika, Maniema	samyjeantakimbula@gmail.com +243811621012, 999 650 666 <a href="mailto:samyjeantakimbula@gmail.com">samyjeantakimbula@gmail.com</a>
09	Serge NAMIRA	CENADEP Kivu	Sud-Kivu	+ 243 997 756 703 <a href="mailto:namiraserge@gmail.com">namiraserge@gmail.com</a>
10	Bienvenu ABELI	COSOC-GL, Secrétariat Exécutif	Sud-Kivu	<a href="mailto:secretariatexecutif@cosoc-gl.org">secretariatexecutif@cosoc-gl.org</a>
11	Leonce Lumvi	MMKi	Sud Kivu	+ 243 997 740 869 <a href="mailto:leoncelumvi@gmail.com">leoncelumvi@gmail.com</a>
12	Emmanuel <b>Umpula</b>	AFREWATCH (Africain Resources Watch)	Haut Katanga et Kinshasa	+ 243 818 577 577 <a href="mailto:emmanuelumpula@afrewatch.org">emmanuelumpula@afrewatch.org</a>
13	Me Hugo Bolantshi	RND Asbl (Ressources Naturelles pour le Developpement)	Haut Katanga et Kinshasa	+ <b>243812790795</b>
14	Franck Fwamba	PRESS-CLUB RDC et TOUCHE PAS A MON COBALT	<b>Haut-Katanga et Lualaba</b>	+243 810348785 <a href="mailto:franckfwamba@gmail.com">franckfwamba@gmail.com</a>
15	Parfait Barack	MINING NEWS MAGAZINE	<b>Haut-Katanga</b>	+243 810 241 942

16	Jeef Kazadi	Le Magazine PANTHEON et le journal LEADER	<b>Haut-Katanga</b>	+243 810 241 942
17	Me Justin Ntanyanya	APRODEPED	Sud Kivu	+ 243 853 203 359 bahatintanyanya@gmail.com
18	Me Didier Bimule	RIO	Sud Kivu	+ 243 997 085 810 bimuledidier@yahoo.fr
19	Brigitte Bashali	Dynamique de femmes de Mines  (DYFEM RDC)	Nord Kivu	+ 243 818 722 601  <a href="mailto:pangobashali@gmail.com">pangobashali@gmail.com</a>
20	Me Nene Marie Rose Bintu Iragi	Observatoire de Ressources Naturelles de la CDJP/Bukavu	Sud Kivu	+ 243 993 445 077, 814 557 444  <a href="mailto:nenebintu10@gmail.com">nenebintu10@gmail.com</a> , <a href="mailto:cdjpbukavu@yahoo.fr">cdjpbukavu@yahoo.fr</a>
21	Théophile Bokuma	Vision pour la protection de l'environnement et de l'écosystème (VPPEE)	Haut Katanga	+ 243 854 585 128  theophilebokuma@gmail.com
22	CIRHUZA GANYWAMULUM E Francisco	CERNE/ISP Walungu (Centre de Recherche en Ressources Naturelles Environnementales et Extractives)	Sud Kivu	<a href="mailto:cirhuzafranciscog@gmail.com">cirhuzafranciscog@gmail.com</a>
23	Joel Kalamo OMAR	GTT/Mines Sud Kivu	Sud Kivu	+ 243 852 490 000  mwalimuomar1908@gmail.com
24	Musaidizi Christine	Children's Voice	Nord Kivu	+ 243 818 888 706  christine@children-voice.org
25	Me LAINI TENDA Keren	AFEJUCO	Maniema	+243 823 121 610  laintenda@gmail.com
26	Jeff Mbiya	RCEN	Haut Katanga	+ 243 811 697 770  <a href="mailto:rcenkatanga@yahoo.fr">rcenkatanga@yahoo.fr</a> , <a href="mailto:jeffmbiya@gmail.com">jeffmbiya@gmail.com</a>
27	Alexis Muhima	OSCMP (observatoire de la société civile)	Nord Kivu	+243 813 133 781  alexmuhima@yahoo.fr

		congolaise pour les minerais de Paix)		
28	Kitumaini Nyembo	EFDI	Tanganyika	nyembokitumaini01@gmail.com +243 822 453 740
29	Jipika Kitenge	UJDK	Tanganyika	jjipikakitenge@gmail.com + 243 822 366 026
30	Rogatien Kitenge	ADIPET	Tanganyika	rogakit@yahoo.fr +243 818 737 697
31	Abbé David Ngoy Luhaka	ORN Kalemie	Tanganyika	+243 810 807 246 ngoy.luhaka@gmail.com